



# EXTENSION HAUTURIERE (Permis hauturier)

*Après obtention du permis côtier, pour naviguer au-delà de 6 milles d'un abri.*

## Formation théorique:

33 heures minimum de cours collectifs préparant à l'examen.

## Programme:

La carte marine, lecture, les feux, les courants, la dérive, tracés de positions ou de routes, calculs, Calculs de marée, Météorologie, Aides électroniques à la navigation, sécurité, réglementation.

## Formation pendant les vacances

9h00 -12h00 & 14h00 -17h00 pendant 5 jours + une séance avant l'examen.

## Formation à la demande pour les groupes de 4 personnes minimum

Horaires et jours à définir, exemple mardi et vendredi soir pendant 5 semaines.

## Matériel à prévoir:

Carte marine 9999\*, Règle de navigation\*, Code Vagnon\*, Compas, Crayon 2B, Gomme, Calculatrice, règle plate et éventuellement une loupe.

*\*Possibilité d'achat à la SRCO, lors de votre inscription.*

## Examen:

Dates à définir en fonction des sessions ouvertes aux Affaires Maritimes.

Durée 1h30. Une épreuve sur carte, notée sur 12, un calcul de marée, noté sur 4. Deux questions QCM sur les aides électroniques notées chacune sur 0.5, deux questions QCM de météorologie notées chacune sur 1, une question QCM sur la réglementation, notée sur 1. Pour être reçu, il faut obtenir au moins 10 et la note à l'épreuve sur carte doit être au moins de 7.

**Prix de la formation: 290 € TTC** non compris : les timbres fiscaux (38€) et les fournitures.

## Contact:

<b>Société des Régates de Caen Ouistreham</b>	E-mail: <a href="mailto:motsrco@gmail.com">motsrco@gmail.com</a>
Service Formation	téléphone : <b>06.95.71.09.79</b>
Esplanade Eric Tabarly	
14150 OUISTREHAM	Agrément N°: 014022/2014

*Inscriptions réservée aux titulaires du permis côtier*

*Aucune inscription ne sera validée sans le paiement d'un acompte de **50 € minimum**. S'acquitter, avant le début des cours, auprès de la SRCO du règlement du solde des frais de formation. Possibilité, après accord, d'échelonnement du paiement.*

Prévoir la constitution du dossier demandé par l'administration :

- Fiche d'inscription du Ministère chargé de la mer et des transports (formulaire Cerfa. *Document Cerfa envoyé en pdf lors de l'inscription*)
- Timbres :38€
- Photographie d'identité récente et en couleurs
- Original du permis côtier

*Nous pouvons fournir les inscriptions sous forme de **Bon Cadeau***

*La SRCO peut passer des conventions avec les entreprises dans le cadre de la formation professionnelle.*

*Inscription réservée aux titulaires du permis côtier.*